



Département des Alpes-de-Haute-Provence

# COMMUNE D'ENTREVAUX

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2025 N°31

---

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de juin à seize heures trente, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Étaient présents : Patrice ALBANO, Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Christian VACHIER, Patrick VOEGTLIN.

Absents :

Pouvoirs : Alexandre MERMET a donné pouvoir à Lucas GUIBERT. Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Paola BOYRON.

---

### ORDRE DU JOUR :

- ATTRIBUTION DU MARCHE POUR TRAVAUX DE SECURISATION CONTRE LES EBOULEMENTS ROCHEUX.
- DECISION MODIFICATIVE M 57.

Secrétaire de Séance : Dominique LACOMMARE

Rédaction : Christine ROBARDET

I) APPROBATION DES PAGES SIGNATURES DU 5 AVRIL 2025 ET DU 15 AVRIL 2025 ET PROCES VERBAUX DU 5 AVRIL 2025 ET DU 15 AVRIL 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 avril 2025 et sa page des signatures. A l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 et sa page des signatures. A l'unanimité.

II) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire et ce depuis le dernier conseil municipal.

Il s'agit de :

2025:

- Décision n° 5 : Demande de subvention à la Région pour l'acquisition de l'ancien centre d'exploitation sur la commune d'Entrevaux avec un financement Nos Communes D'abord à 50 % pour un montant de 54 000,00 €, et un autofinancement 54 000,00 €. Montant total de l'opération 108 000,00 €.
- Décision n° 6 annule et remplace la décision du Maire n° 4 : Consolidation du prêt Relais n° 00603868048 du Crédit Agricole pour un montant de 194 000,00 € avec un taux fixe à annuités réduites de 3,75 %. La première échéance de remboursement annuel est fixée au 11 août 2025.

III) ATTRIBUTION DU MARCHE POUR TRAVAUX DE SECURISATION CONTRE LES EBOULEMENTS ROCHEUX.

Monsieur le Maire rappelle le programme de travaux sur la sécurisation contre les éboulements rocheux au niveau du Monument aux Morts. Il expose que cette délibération concerne l'attribution de ce marché, et que le programme a déjà longuement été expliqué. Il rappelle qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 4 mars 2025, et s'est terminée le 7 avril 2025. Plus d'une quinzaine d'entreprises avaient retiré le dossier, et 5 entreprises ont répondu. La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 15 mai, notre AMO le cabinet GEOLITHE nous a aidés à faire les comparatifs écologiques. Il y a eu un classement des entreprises et tous les candidats se sont positionnés au-dessus de l'enveloppe. Le surcoût vient surtout du fait qu'il faut un hélicoptère pour acheminer les matériaux, et le carburant a nettement augmenté. Ainsi la Commission d'appel d'offres du 15 mai a sollicité auprès des 3 premières entreprises une négociation de tarifs. Au 27 mai la Commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie. L'entreprise classée en n° 1 n'a pas fait évoluer son prix ni la deuxième entreprise. La troisième entreprise a légèrement baissé son prix et est venue se classer en deuxième position. L'entreprise n° 1 CAN reste la meilleure offre technique et financière. Aujourd'hui l'enveloppe qui était prévue était de 330 000,00 € HT et la proposition la mieux-disante est à 396 530,80 € HT. Madame Paola BOYRON intervient et explique pourquoi cette entreprise a été retenue par rapport à la sécurité. Monsieur le Maire expose que l'on pourrait déclarer l'appel d'offres infructueux et repartir à zéro. Cela remet des années de procédure. La subvention d'Etat sera caduque au mois de juillet et nous ne sommes pas à l'abri d'une augmentation des prix. Il a donc été décidé de présenter ce marché au vote. Madame France LOMBARD souhaite connaître le détail sur le financement. Elle dit que les informations communiquées aux élus sur l'appel d'offre ne mentionnent pas les choix techniques des différents soumissionnaires. Elle demande s'il n'y

avait aucune variante possible au niveau des trois entreprises. Elle demande quelle sera la durée du chantier. Monsieur le Maire lui répond que le chantier durera quatre mois, qu'il y a des espèces protégées : l'escargot de Nice, la Balotine épineuse, le lézard osselé. La seule fenêtre possible est de septembre à décembre. Monsieur Patrick VOEGTLIN souhaite savoir pourquoi les travaux qui avaient été faits il y a quatre ans ne sont pas suffisants. A l'époque il s'agissait uniquement d'une purge. Il y aura également deux mois de phase préparatoire. Madame France LOMBARD demande s'il n'est pas possible d'étaler ces travaux sur deux ans afin de scinder la dépense. Madame Paola BOYRON lui répond que non qu'on ne peut pas scinder : l'installation et la sécurisation du chantier représentent une large partie des coûts, le montage et le démontage seraient trop onéreux. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christian VACHIER précise qu'il y aura restriction de circulation, que la Place des Oliviers restera ouverte avec notamment protection du Monument aux Morts. Monsieur Patrick VOEGTLIN demande s'il y aura un pont. Il n'y aura pas de pont les matériaux seront acheminés par hélicoptère.

#### IV) DECISION MODIFICATIVE 1 M 57.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de mener ce marché à son terme. A ce stade depuis deux ans certaines entreprises ont déjà été réglées notamment le cabinet d'écologue BIOTOPE, les parutions dans la presse, et une partie sur l'AMO GEOLITHE qui est en total autofinancement. Sur BIOTOPE nous avons déjà réglé la somme de 18 000,00 €. Nous pouvons ainsi dire que sur un montant total de programme à 561 000,00 € TTC il reste à payer 516 000,00 € TTC de travaux plus du résiduel sur des études et de l'accompagnement. Il faut également souscrire auprès d'un SPS qui est obligatoire c'est-à-dire Sécurité et Protection de la Santé. L'autofinancement réel de la commune s'élèvera à 126 730,28 € TTC. Ce qui pour finir représentera une subvention de 73,20 %. Au départ nous avons un financement à hauteur de 80 % et avec les aléas cela fait baisser le montant de l'aide. Pour pouvoir régler la totalité de ce marché il est proposé dans un premier temps de rétablir un déséquilibre sur une subvention de 20 000,00 € de la DRAC que nous avons mise en attente et qui est rentrée finalement en 2019 sur du fonctionnement. D'autre part il est proposé de supprimer dans l'immédiat le programme du passage à niveau, de prévoir le paiement des intérêts d'emprunt et le capital au niveau de l'emprunt de 194 000,00 € qui a été consolidé au lieu d'être remboursé. Monsieur le Maire expose qu'au niveau du passage à niveau il y a un coût supplémentaire et que la commune est en train de demander une réactualisation de la subvention. Mais nous savons qu'il faut exécuter ce projet.

Cette délibération est proposée au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### V) QUESTIONS DIVERSES.

- 1) Madame France LOMBARD fait remarquer que suite aux différentes démissions d'élus au niveau de la CCAPV il y a des commissions pour lesquelles la commune n'est pas représentée. Il faudrait peut-être désigner de nouveaux représentants.
- 2) Madame France LOMBARD voudrait savoir où nous en sommes au niveau du projet de l'ESMS. Madame France LOMBARD souligne qu'il faudrait que tout soit déposé avant fin août pour que le projet se fasse. Monsieur le Maire l'informe qu'il y a un conseil d'administration fin juin et qu'à ce moment-là on en saura plus. Madame Paola BOYRON demande quel est le problème et dit que le surcoût vient des fouilles archéologiques pour 9 000 000,00 €. Madame France

LOMBARD demande à être rassurée : s'il n'y a plus d'ESMS, y-aurait-il un projet qui pourrait sortir ? Tout le monde est mobilisé.

- 3) Compostage : Monsieur Gil LUCANI expose qu'un arrêté préfectoral a été reçu avec l'obtention d'un délai supplémentaire de deux mois pour que Monsieur le Préfet puisse rendre ses conclusions. Il demande comment cela doit être interprété. Monsieur le Maire l'informe que Monsieur le Préfet prend toutes les précautions pour prendre sa décision.
- 4) Madame France LOMBARD dit que la commune a reçu un mail sur les périmètres de protection et que la CCAPV est en attente afin que la commune fournisse des éléments. Monsieur le Maire lui dit qu'il va demander à un élu de bien vouloir se charger de ce dossier.

A collection of approximately 12 handwritten signatures in blue ink, arranged in a grid-like pattern. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some signatures appear to be initials or names like 'F.', 'Lucani', and 'Lucani'.